

Nom : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____
 Prénom : _____ Genre : Femme / Homme (rayer la mention inutile)
 Adresse : _____ Tél. fixe : _____
 Code postal : _____ Ville : _____ Tél. port 1 (mère) : _____
 Courriel : _____ Tél. port 2 (père) : _____
 Niveau (pour les enfants) : blanc / violet / rouge / orange / vert (rayer les mentions inutiles)
 Souhait de compétition interclub : Oui / Non Classement : _____
 Numéro de carte d'accès : _____ Numéro de licence (si non adhérent 2021/2022) : _____

Cotisation annuelle tennis

- Accès à la plateforme ADOC de réservation des terrains de tennis
- Carte magnétique d'accès physique à souscrire en plus
- 2 tickets invités pour jouer avec un non-membre du club
- Inlus cotisation COS
- Inlus préparation physique (samedi matin)
- **Début des cours : lundi 26 septembre 2022**

0/ PREMIÈRE ADHÉSION AU CLUB

| | TARIFS | | Montant |
|---|--------|-----------|---------|
| | Saclay | Extérieur | |
| 0 - Inscription à la Section Tennis pour la 1ère année | 30 € | 35 € | € |

1/ ADULTES (nés en 2004 et avant)

| | | Saclay | Extérieur | |
|--|--|--------|-----------|---|
| Licence | 1.0 - Licence fédérale obligatoire (FFT) | 32 € | 32 € | € |
| Cotisation annuelle | 1.1 - Adultes 7j/7 | 139 € | 160 € | € |
| | 1.2 - Adultes 7j/7 pour 1 parent d'enfant < 14 ans en école club | 83 € | 96 € | € |
| | 1.3 - Étudiants 7j/7 (avec justificatif) | 97 € | 112 € | € |
| | 1.4 - Heures creuses (semaine 8h-16h) | 69 € | 80 € | € |
| | 1.5 - Cours collectifs - 1h ou 1h30/semaine (28 séances) - <u>tarif étudiant</u> (avec justificatif) | 189 € | 208 € | € |
| 1.6 - Cours collectifs - 1h/semaine (4 à 6 joueurs - 28 séances) | 259 € | 285 € | € | |
| 1.7 - Cours collectifs - 1h30/semaine (7/8 joueurs - 28 séances) | 277 € | 305 € | € | |

2/ ENFANTS (nés entre 2005 et 2015)

| | | Saclay | Extérieur | |
|--|--|--------|-----------|---|
| Licence | 2.0 - Licence fédérale obligatoire (FFT) | 22 € | 22 € | € |
| Cotisation annuelle | 2.1 - Nés entre 2004 et 2006 | 97 € | 112 € | € |
| | 2.2 - Nés entre 2007 et 2014 | 75 € | 87 € | € |
| 2.3 - École club éducatif - 1h/semaine (4 à 6 joueurs - 28 séances) | | 110 € | 121 € | € |
| 2.4 - École club avenir (pré-compétition) - 1h30/semaine sur sélection des moniteurs | | 165 € | 182 € | € |
| 2.5 - École club avenir (compétition) - 3h/semaine sur sélection des moniteurs | | 265 € | 291 € | € |

3/ MINI TENNIS ENFANTS (nés en 2016 et 2017)

| | | Saclay | Extérieur | |
|--|--|--------|-----------|---|
| 3.0 - Licence fédérale obligatoire (FFT) | | 12 € | 12 € | € |
| 3.1 - Cotisation annuelle | | 39 € | 45 € | € |
| 3.2 - École mini tennis - 1h/semaine | | 110 € | 121 € | € |

4/ TICKETS INVITÉ ET REDUCTION

| | Tous | |
|---|-------|---|
| 4.1 - Réduction sur le tarif "École de tennis" à valoir à partir du 2nd enfant inscrit aux cours enfant | -20 € | € |
| 4.2 - 1 Ticket invité (à utiliser lors de la réservation par l'adhérent) | 10 € | € |
| 4.3 - Lot de 5 tickets invité (à utiliser lors de la réservation par l'adhérent) | 45 € | € |
| 4.4 - Lot de 10 tickets invité (à utiliser lors de la réservation par l'adhérent) | 80 € | € |

TOTAL FINAL €

PIÈCES OBLIGATOIRES à joindre à la feuille d'adhésion complète :

- règlement par chèque à l'ordre de "COS" 1 feuille d'adhésion par personne
- remplissage et signature des droits relatifs à l'adhésion au VERSO de cette fiche
- remplissage des choix de créneaux dans le planning d'inscription si demande de cours d'enseignement du tennis
- NOUVEL ADHÉRENT MAJEUR : certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de moins d'un an
- RENOUVELLEMENT MAJEUR ou NOUVEL ADHÉRENT MINEUR : Renseigner l'attestation au VERSO de cette feuille.

Le COS a souscrit auprès d'AXA assurances (9 rue de paris 91400 ORSAY) une assurance responsabilité civile sous le numéro 227.9303.504.
 Pour tous les non licenciés, il a également souscrit un contrat auprès de la Mutuelle des Sportifs sous le numéro 91A000126.
 Nous rappelons aux adhérents et à leur famille que tout déplacement lié à la section effectué dans une voiture personnelle est sous la responsabilité du conducteur et non du COS.

Rappel règles certificat médical

1 - Licence pour une personne majeure

L'obtention de la licence FFT pour une personne majeure est subordonnée à la production d'un certificat médical datant de moins d'un an à la date de l'inscription et attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du tennis en loisir ou en compétition. Le certificat médical devra ainsi être transmis lors de l'inscription au club. Ce certificat médical est valable 3 ans sous réserve de remplir l'attestation ci-dessous pendant les 2 inscriptions suivantes au club.

Sont donc concernées par la production d'un certificat médical :

- Les personnes majeures souhaitant obtenir une première licence ;
- Les personnes majeures licenciées dans un autre club de tennis l'année dernière ;
- Les personnes mineures et majeures ayant répondues par la négative à l'une des rubriques du questionnaire "QS-SPORT" ;
- Les personnes ayant déjà été licenciées mais ayant interrompu leur pratique (absence de licence pendant au moins un an) et souhaitant à nouveau obtenir une licence.

2 - Licence pour une personne mineure ou renouvellement de la licence pour une personne majeure

Une personne mineure qui souhaite obtenir une licence ou un licencié majeur qui souhaite renouveler sa licence devra désormais attester auprès de son club qu'il a répondu par la négative à toutes les rubriques figurant sur le questionnaire "QS-SPORT". L'attestation devra être présentée au club lors de la demande de renouvellement de licence chaque année pendant 2 ans.

La personne mineure qui souhaite obtenir une licence ou un licencié majeur qui souhaite renouveler sa licence et qui n'est pas en mesure d'attester auprès de son club qu'il a répondu par la négative à toutes les rubriques figurant sur le questionnaire "QS-SPORT" (au moins une réponse positive) devra consulter son médecin afin d'obtenir un nouveau certificat médical datant de moins de 6 mois attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du tennis. Ce nouveau certificat médical ainsi obtenu devra être présenté au club afin que ce dernier puisse créer la licence de l'intéressé.

Attestation certificat médical

Personne majeure (article 194 des règlements sportifs de la FFT)

Je soussigné M/Mme _____ [Prénom NOM] atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa n°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques en vue du renouvellement de ma licence de tennis.

Date et signature du sportif :

Personne mineure (article 193 des règlements sportifs de la FFT)

Je soussigné(e) M/Mme _____ [Prénoms NOMs], exerçant l'autorité parentale sur _____ [Prénom NOM], atteste(nt) que chacune des rubriques du questionnaire "Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, hors disciplines à contraintes particulières" a donné lieu à une réponse négative.

Date et signature(s) des personnes exerçant l'autorité parentale :

Droits relatifs à l'adhésion au COS Tennis

Je soussigné M/Mme _____ [Prénom NOM] (en ma qualité de représentant légal de _____ [Prénom NOM]) :

- reconnais que l'adhésion au COS Tennis entraîne l'acceptation du règlement intérieur du COS, des règlements de la Fédération Française de Tennis (FFT), de la Ligue d'Ile de France et du Comité Essonne.
- reconnais avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir pris connaissance des garanties d'assurance proposées avec la licence.
- autorise le COS Tennis pour sa communication interne et externe à utiliser pour la saison 2021/2022 l'image de l'adhérent (site internet du club, Facebook du COS Tennis, Mensuel saclaysien...). Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre .

Par ailleurs, les présentes informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au COS Tennis et à la FFT. Ces données sont nécessaires à l'organisation des activités du COS Tennis (Gestion des membres...) et de la FFT (licences...).

Conformément à la nouvelle loi européenne et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et à la portabilité des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la FFT par courriel (fft@fft.fr) ou par courrier (Fédération Française de Tennis, Service Organisation et Systèmes d'information, 2 avenue Gordon-Bennet, 75116 PARIS)

Informations commerciales de la FFT :

- ne souhaite pas recevoir les offres des partenaires sélectionnés de la FFT.
- ne souhaite pas recevoir en avant-première les offres et les bons plans de la FFT (billetterie Roland-Garros, Rolex Paris Masters, Coupe Davis, Fed Cup, la collection Roland-Garros, la vie du stade...)

Date et signature du sportif ou du représentant légal :